

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Danielle TODESCO, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Anca VORONIN en date du 31 janvier 2024

Pascale ETIENNE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 07 février 2024

Clément RAVAUD donne procuration à Jacques BERNIS en date du 07 février 2024

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 07 février 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 09 février 2024

David PENOT donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 09 février 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 12 février 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 13 février 2024

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 12 février 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Jean DARDENNE

Objet : Modification de la représentation d'Élus pour siéger au sein du conseil d'École du groupe scolaire Élémentaire Jaurès-Turgot

Délibération 2024 - 07

Conformément à l'Article D 411-1 du Code de l'Éducation, au sein de chaque école élémentaire et maternelle est institué un Conseil d'École, dont la composition pour chaque école est la suivante :

- Le Directeur de l'École qui en est le Président
- Deux élus : le Maire (ou son représentant) et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les enseignants de l'école et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (DDEN de l'école) ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Par délibération en date du 10 Juillet 2020, le conseil municipal a désigné les délégués élus au sein du conseil d'écoles.

Afin de tenir compte de l'indisponibilité d'un conseiller municipal au regard de ses contraintes professionnelles, il y a lieu de procéder au remplacement de M. Alexandre DOS REIS et de désigner Danielle TODESCO en qualité de déléguée suppléante au sein du conseil d'écoles du groupe scolaire Jaurès-Turgot.

Le Conseil Municipal est invité à valider les modifications susmentionnées.

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Éducation et notamment son article D 411-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'indisponibilité de M. Alexandre DOS REIS, conseiller municipal à siéger au sein des conseils d'écoles au regard de son activité professionnelle et la nécessité de procéder à son remplacement en conséquence ;

CONSIDÉRANT la proposition de candidature de Mme Danielle TODESCO, conseillère municipale afin de siéger au sein du conseil d'école du groupe scolaire Jaurès-Turgot ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- désigne les délégués suivants pour siéger aux Conseils d'Écoles :

ECOLES	Titulaires	Suppléants
École Maternelle Kergomard	Franck LENOIR	Stéphanie PANTEIX
École Maternelle Wallon		
Groupe scolaire élémentaire Jaurès-Turgot		Danielle TODESCO

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 février 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 15/02/2024

Publié ou notifié

16/02/2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB07

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/02/2024

Objet : Modification de la représentation d'Élus pour sieger au conseil d'École du groupe scolaire
JAURES-TURGOT

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 15/02/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 07 - Modification de la représentation délus pour siéger au sein du conseil d'École Élémentaire.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240214-DELIB07-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/02/2024